

## Négociation sur le Télétravail

### *Top départ*

Lors de la présentation de l'accord-cadre sur le télétravail, validé par l'ensemble des fédérations de fonctionnaires, le Secrétariat Général du ministère de l'économie, des finances et de la relance a proposé un cycle de négociations à Bercy.

**FO Finances** en a d'autant plus validé le principe, que les retours de la mise en place dans les directions démontraient une hétérogénéité des situations, pas uniquement du fait des particularités inhérentes à l'exercice de leurs missions.

Cette négociation est la première au niveau ministériel, depuis la publication de l'ordonnance sur la négociation collective publiée le 17 février 2021.

Avant de s'engager dans la négociation proprement dite, l'ordonnance offre la possibilité d'élaborer un projet d'accord sur la méthode et le contenu des thèmes à intégrer.

Un groupe de travail s'est tenu le 10 novembre, suivi d'échanges pour permettre aux fédérations d'apporter leurs amendements.

Un projet d'accord sur la méthode a été soumis à la signature des fédérations fin novembre.

**FO Finances** a pris la décision d'apposer sa signature, ses principaux amendements ayant été intégrés dans le document.

Le Secrétariat Général du ministère nous a informés hier que l'ensemble des fédérations représentatives a fait de même.

La négociation peut donc s'engager et doit se dérouler tout au long du premier trimestre 2022, avec une première séance programmée le 20 janvier prochain.

Il faut rappeler qu'un accord au niveau ministériel ne peut que préciser les termes ou améliorer l'économie générale de l'accord validé au niveau fonction publique

**FO Finances** s'investira dans cette négociation ministérielle avec un double objectif : garantir et améliorer les droits et les conditions de travail des agents télétravailleurs sur la base du volontariat, dans le respect du collectif de travail, et faire converger les directives directionnelles, trop souvent soumises à interprétations diverses.